

Le LALP

pour les 11 - 17 ans



Des animateurs y accueillent les jeunes à l'espace Hubert Dubedout :

En période scolaire : les mardis de 17h30 à 19h30, les mercredis de 16h à 18h et les jeudis de 18h30 à 20h30.

Pendant les vacances scolaires : tous les jours et en fonction des activités proposées. Egalement : des sorties à la journée ou à la demi-journée, des animations sportives et des minis camps en juillet et en août à des tarifs accessibles.

Attention, pour le LALP, le paiement est réalisé à l'avance au Pôle Jeunesse.

Les activités sur place sont gratuites et en accès libre, sous réserve de l'inscription annuelle. Le jeune devra présenter sa carte d'identité (justificatif d'âge) et un justificatif de domicile.



La Médiathèque, c'est ...

- Une **gratuité** pour les Beuvrageois, les enfants scolarisés à Beuvrages et ceux qui travaillent à Beuvrages.
- Plus de **9 850 documents** en consultation et en prêt.
- Une ouverture le week-end.
- Des **animations** toutes les semaines.
- Sept **espaces à découvrir** : Actualités & Presse, Romans, Espace Jeunes, Musique - Cinéma - Jeux, Découverte, Ados - BD - mangas et Multimédia.

Informations et inscriptions sur place.

Renseignements au 03.27.19.29.60.

Bébéchouette



La crèche halte-garderie de la ville de Beuvrages Bébéchouette accueille du lundi au vendredi les enfants âgés de 3 mois à 3 ans dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance, Place Hector Rousseau.

Informations et inscriptions auprès de Bébéchouette :
09.54.68.42.40.



Les Petits Pas

Le lieu d'accueil enfant-parent

Vous êtes parent d'enfant de moins de 6 ans ou futur parent ? Alors venez échanger, quand vous voulez, autour de l'enfant **chaque mardi de 13h30 à 15h30** à la Maison de la Petite Enfance (hors vacances scolaires). **Gratuit et sans inscription.**



Les ateliers parentalité



Les **actions parentalité** sont basées sur la base du **non-jugement**, du **volontariat** et de la **confidentialité** entre tous. Ces ateliers sont pour tous, **sans inscription** et **gratuits**.

Ils s'orientent tout au long de l'année sur différents temps :

Le **groupe de parents** qui permet de créer un petit moment privilégié entre parents pour échanger tout simplement sur différentes thématiques.

Le **café des parents** destiné à celles et ceux qui ont besoin d'une pause, d'un moment convivial et d'un échange sur des questions de parentalité.

Des **événements parentalité** tels que des spectacles, des séances de ciné-débat et des conférences.

Et bien d'autres choses encore...

Concernant l'année 2019 :

- Le **groupe des parents** : les vendredis 13 septembre, 29 novembre et 6 décembre.
- Le **café des parents** : les vendredis 27 septembre, 8 novembre et 13 décembre.
- Conférence « **C'est quand le bonheur ?** » : vendredi 11 octobre de 8h45 à 11h30 à la Médiathèque, Place Hector Rousseau à Beuvrages, sur inscription.

Informations et inscriptions au 03.27.14.93.24.

SPECIAL
Repas à 1€

“THE”

GUIDE JEUNESSE INDISPENSABLE

2019 - 2020

Inscriptions & renseignements

Service Education, Enfance, Jeunesse, Sport et Affaires Culturelles (EEJSAC)

Impasse Delaune
59192 Beuvrages
Tél : 03.27.14.93.35

Facebook: @villebeuvrages | LinkedIn: Ville de Beuvrages | Website: www.beuvrages.fr

Avec le soutien de :



Nouveau

Pause méridienne à 1€



Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Ville de Beuvrages offre désormais aux beuvrageois une **tarification accessible pour la restauration scolaire** en adhérant au dispositif national. Cette tarification sera

modulée sur la base du seul **Quotient Familial** de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'offrir le tarif le plus bas à un plus grand nombre de familles. Par ailleurs, exceptionnellement, la hausse annuelle du tarif de la pause méridienne, prenant en compte l'évolution des prix, ne sera pas appliquée cette année pour les familles aux revenus les plus modestes.

Les nouveaux tarifs de la pause méridienne dès le 1er septembre 2019 adoptés par le Comité de la Caisse des Ecoles :

	Base du ticket Repas et activités
Quotient Familial CAF inférieur ou égal à 369	1€
Quotient Familial CAF compris entre 370 et 699	2.55€
Quotient Familial CAF supérieur ou égal à 700	2.60€
Tarif adulte	2.95€

La restauration scolaire

Les enfants peuvent prendre leur repas :

- au **restaurant scolaire Alexandre Boudart** pour les enfants de l'école Kergomard et de l'école Langevin.
- à **l'Ecole Ferry**.
- à **l'Ecole Curie**.

L'encadrement des enfants avant, pendant et après les repas, est assuré par des enseignants et des animateurs qualifiés du Service Jeunesse.

Les inscriptions se déroulent à **l'accueil du Pôle Jeunesse**.

La pause méridienne fonctionne les lundis, mardis, jeudis

et vendredis. Les repas doivent être réservés la veille avec dépôt d'un ticket « code barre » personnalisé à l'arrivée à l'école.



Les tickets sont valables uniquement pour l'année scolaire en cours.

Les restaurants scolaires reprendront leur service à compter du mardi 3 septembre 2019.

Attention, pas de restauration le 2 septembre.

L'accueil

Du matin et du soir



Un accueil est assuré avant et après l'école. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs qualifiés. Les enfants participent ainsi à des activités ludiques et éducatives.

Tarifs en fonction du Quotient CAF du mois d'avril : de 0.15 à 1€.

Les inscriptions **au Pôle Jeunesse** sont obligatoires.

Pendant la période scolaire

- Le matin : 7h30 à 8h30
- Le soir : de 16h15 à 18h (maternelles)

Pendant l'accueil de Loisirs

- Le matin : 7h30 à 9h
- Le soir : 17h à 18h30

Le CLAS

L'accompagnement à la scolarité

Le CLAS, c'est le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour les élèves du CP à la Terminale.

Qu'est ce qu'on y fait ?

Deux temps forts sont programmés pour les primaires :

- 45 minutes **d'aide aux apprentissages**, encadrée par des professeurs des écoles et des intervenants diplômés.
- 45 minutes **d'ateliers**, encadrés par des animateurs BAFA ou des intervenants qualifiés.

Pour les collégiens et les lycéens, il s'agit principalement d'**une aide aux apprentissages** que chaque élève peut personnaliser à la demande à l'espace Hubert Dubedout.

- Pour cette année 2019, **le CLAS démarre le 24 Septembre**.

L'Accompagnement à la Scolarité est **GRATUIT** mais **l'inscription est obligatoire au Pôle Jeunesse**.

Munissez-vous d'une photocopie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile).

Le **CLAS** dans les écoles primaires J. Ferry et P. Langevin se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **16h15 à 18h15**. Pour connaître les horaires du **CLAS collège**, contactez **le Pôle jeunesse** au 03.27.14.93.35.

L'Accueil de Loisirs (ALSH)

pour les 3 - 17 ans



Il fonctionne le **mercredi de 13h30 à 17h** (inscription au plus tard le mardi avant 10h) ainsi que durant **les périodes de vacances de 9h à 17h**.

Le tarif est basé sur les calculs du **quotient CAF et varie** (prix journée) :

- de **1.40€ à 5.55€** (Beuvrageois ou enfants scolarisés sur Beuvrages)
- de **1.70€ à 6.35€** pour les extérieurs

Pour l'inscription au **Pôle Jeunesse**, se munir :

- de l'attestation de la CAF et du numéro d'allocataire.
- de l'attestation d'assurance (Responsabilité civile).
- du carnet de santé des enfants.

La présentation de ces documents est obligatoire !

Paiement

Optez pour le prélèvement automatique

- Payez vos factures par **prélèvement automatique** lors de votre inscription annuelle au Pôle Jeunesse.
- Et toujours, le paiement par **CB**, depuis le site internet de la ville **www.beuvrages.fr**,
- Ou au **Trésor Public** à Anzin pour le paiement en **espèces** ou par **chèque**.